Formation infirmier

Conduisant au diplôme d'État d'infirmier

Formation réglementée par l'arrêté du 31 juillet 2009, modifié notamment par l'arrêté du 23 janvier 2020 relatif au diplôme d'État d'infirmier

Prérequis

- **Être âgé(e) de 17 ans** au moins au 31 décembre de l'année des épreuves de sélection

- **Être titulaire des titres ou diplômes** suivants :
  - Baccalauréat français
  - Titre admis en dispense du baccalauréat français en application du décret n°81-1221 du 31 décembre 1981
  - Titre ou diplôme homologué au minimum au niveau IV
  - Diplôme d'accès aux études universitaires ou attestation de réussite à l'examen spécial d'accès aux études universitaires
  - Diplôme d'infirmier obtenu hors Union Européenne sous réserve de fournir l'équivalent d'accès aux études Universitaires

OU

- **Être élève de classe de terminale l'année de l'inscription à Parcoursup** sous réserve de fournir une attestation de réussite au baccalauréat français au moment de l'inscription définitive dans l'institut

OU

- **Relever de la formation professionnelle continue**, telle que définie par l'article L. 6311-1 du code du travail, et justifiant d'une durée minimum de trois ans de cotisation à un régime de protection sociale à la date d'inscription aux épreuves de sélection.

Objectifs

- Devenir un professionnel compétent, réflexif, autonome, responsable avec le sens de l'engagement professionnel
- Acquérir et utiliser les compétences professionnelles
- Acquérir les outils conceptuels et méthodologiques nécessaires à la pratique soignante
- S'intégrer dans les différents secteurs de soins et de santé
- Apprendre à analyser sa pratique professionnelle
- Développer l'intérêt d'actualiser ses connaissances
- S'initier à la méthodologie de la recherche
- Mesurer les enjeux de qualité et de sécurité des soins

Compétences visées

L'infirmier(e) assume la responsabilité de l'ensemble des soins dans le respect des règles des actes professionnels inscrits dans le code de la santé publique.
L'infirmier(e) évalue l'état de santé d'une personne ou d'un groupe et analyse les situations de soins.
Sur prescription médicale ou en application de son rôle propre, l'infirmier(e) dispense des soins dans les domaines curatifs, préventifs, de l'éducation à la santé, de la formation ou de l'encadrement.

CAPACITÉ D'ACCUEIL AUTORISÉE
221 étudiants

DATE DE RENTRÉE
premier lundi de septembre

LIEU
Institut de formation interhospitalier Théodore Simon
19 avenue de Maison Blanche
93331 NEUILLY-SUR-MARNE CEDEX
www.ifits.fr

CONTACT
Secrétariat de la formation :
Tél. : 01 49 44 36 32
Fax : 01 49 44 36 01
r.guimese@ifits.fr

RÉFÉRENCES ADMINISTRATIVES
Certif info : 64144
Formacode : 43448
Code Rome : J1506
Numéro Activité Formation 11 93 04818 93

RNCP39923 - DE - Infirmier
Certificateur : Ministère de la santé et de la prévention
Date d'enregistrement : 06/12/2024

Mise à jour : 12/02/2026

Il (elle) exerce son activité en équipe pluriprofessionnelle dans les structures hospitalières, extrahospitalières ou à domicile, au regard des 10 compétences et 9 activités suivantes :

Compétences :
- Evaluer une situation clinique et établir un diagnostic dans le domaine infirmier
- Concevoir et conduire un projet de soins infirmiers
- Accompagner une personne dans la réalisation des soins quotidiens
- Mettre en œuvre des actions à visée diagnostique et thérapeutique
- Initier et mettre en œuvre des soins éducatifs et préventifs
- Communiquer et conduire une relation dans un contexte de soins
- Analyser la qualité des soins et améliorer sa pratique professionnelle
- Rechercher et traiter des données professionnelles et scientifiques
- Organiser et coordonner des interventions soignantes
- Informer et former des professionnels et des personnes en formation

Activités :
- Observation et recueil de données cliniques
- Soins de confort et de bien être
- Information et éducation de la personne, de son entourage et d'un groupe de personnes
- Surveillance de l'évolution de l'état de santé des personnes
- Soins et activités à visée préventive, diagnostique, thérapeutique
- Coordination et organisation des activités et des soins
- Contrôle et gestion de matériels, dispositifs médicaux et produits
- Formation et information des nouveaux personnels et des stagiaires
- Veille professionnelle et recherche

Depuis le 1er septembre 2024, les compétences numériques sont intégrées au programme de formation par l'arrêté du 10 novembre 2022 relatif à la formation socle au numérique en santé des étudiants en santé.
Elle comprend les domaines suivants : les données de santé, la cybersécurité en santé, la communication en santé, les outils numériques en santé, la télésanté.

Modalités d'accès à la formation

Candidats bacheliers
ou en terminale
(sous réserve de fournir l'attestation de réussite au baccalauréat)

↓

Inscription sur Parcoursup

Candidats relevant de la formation professionnelle continue telle que définie par l'article L.6311-1 du code du travail et justifiant d'une durée minimum de trois ans de cotisation à un régime de protection sociale en France à la date d'inscription aux épreuves de sélection

↓

Epreuves de sélection :

- Épreuve écrite comportant :
  - une épreuve de rédaction de 30 minutes dans le domaine sanitaire et social, notée sur 10
  - une épreuve de calculs de 30 minutes, notée sur 10
- Entretien de 20 minutes portant sur l'expérience professionnelle noté sur 20

Admission 20/40
Une note inférieure à 8/20 à l'une des deux épreuves est éliminatoire

Programme et durée de la formation

Une organisation universitaire et un principe d'alternance IFSI/STAGES

- **3 ans** (6 semestres)
- **2 100 heures de cours**

- **59 unités d'enseignements (UE)** réparties en 6 domaines :

1. Sciences humaines sociales et droit
   UE 1.1 : Psychologie, sociologie, anthropologie
   UE 1.2 : Santé publique et économie de la santé
   UE 1.3 : Législation, éthique, déontologie

2. Sciences biologiques et médicales
   UE 2.1 : Biologie fondamentale
   UE 2.2 : Cycles de la vie et grandes fonctions
   UE 2.3 : Santé, maladie, handicap, accidents de la vie
   UE 2.4 : Processus traumatiques
   UE 2.5 : Processus inflammatoires et infectieux
   UE 2.6 : Processus psychopathologiques
   UE 2.7 : Défaillances organiques et processus dégénératifs
   UE 2.8 : Processus obstructifs
   UE 2.9 : Processus tumoraux
   UE 2.10 : Infectiologie, hygiène
   UE 2.11 : Pharmacologie et thérapeutiques

3. Sciences et techniques infirmières, fondements et méthodes
   UE 3.1 : Raisonnement et démarche clinique infirmière
   UE 3.2 : Projet de soins infirmiers
   UE 3.3 : Rôles infirmiers, organisation du travail et interprofessionnalité
   UE 3.4 : Initiation à la démarche de recherche
   UE 3.5 : Encadrement des professionnels de soins

4. Sciences et techniques infirmières, interventions
   UE 4.1 : Soins de confort et de bien-être
   UE 4.2 : Soins relationnels
   UE 4.3 : Soins d'urgence
   UE 4.4 : Thérapeutique et contribution au diagnostic médical
   UE 4.5 : Soins infirmiers et gestion des risques
   UE 4.6 : Soins éducatifs et préventifs
   UE 4.7 : Soins palliatifs et fin de vie
   UE 4.8 : Qualité des soins, évaluation des pratiques

5. Intégration des savoirs et posture professionnelle infirmière
   UE 5.1 : Accompagnement de la personne dans la réalisation de ses soins quotidiens
   UE 5.2 : Évaluation d'une situation clinique
   UE 5.3 : Communication et conduite de projet
   UE 5.4 : Soins éducatifs et formation des professionnels et des stagiaires
   UE 5.5 : Mise en oeuvre des thérapeutiques et coordination des soins
   UE 5.6 : Analyse de la qualité et traitement des données scientifiques et professionnelles
   UE 5.7 : Unités optionnelles

6. Méthodes de travail
   UE 6.1 : Méthodes de travail
   UE 6.2 : Anglais

- **2 100 heures en stage :**
  - 1ère Année : 1 stage de 5 semaines et 1 stage de 10 semaines
  - 2ème Année : 2 stages de 10 semaines
  - 3ème Année : 1 stage de 10 semaines et 1 stage de 15 semaines réparti en 2 périodes

- **4 familles de stages obligatoires** sur les 3 ans :
  - Soins de courte durée
  - Soins de longue durée, soins de suite et de réadaptation
  - Soins individuels ou collectifs sur des lieux de vie
  - Soins en santé mentale et en psychiatrie

Modalités pédagogiques	**Méthodes pédagogiques :** • **Classiques en présentiel et en distanciel (synchrone et asynchrone)** Cours magistraux, travaux dirigés, travaux pratiques, travaux pratiques guidés, guidance collective • **Innovantes** E-learning, apprentissage par simulation, analyse des pratiques professionnelles, ateliers bien-être • **Un suivi pédagogique individualisé** durant tout le cursus de formation permettant l'accompagnement pédagogique et le développement professionnel de chaque étudiant
Modalités d'évaluation	Les partiels sont organisés à l'IFSI : • Travail écrit individuel et collectif sur table • Évaluation orale individuelle ou collective à partir d'analyses de situations • Évaluation pratique en situation simulée • Évaluation des compétences en stage
Modalités d'obtention du Diplôme d'État d'Infirmier (DEI)	**Le diplôme d'état d'infirmier et le grade licence** s'obtiennent par l'obtention de 180 ECTS (crédits européens) correspondant à la validation des 10 compétences du référentiel métier soit : • 120 ECTS pour les unités d'enseignement théorique • 60 ECTS pour la formation clinique en stage **Le grade licence est délivré par l'Université Sorbonne Paris Nord (USPN).**
Tarifs de la formation	Les tarifs de la formation sont disponibles sur le site internet : www.ifits.fr > Nos formations > Infirmier > Tarifs de la formation
Inscription	Les informations concernant les inscriptions sont disponibles sur le site internet : www.ifits.fr> Nos formations > Infirmier

Débouchés professionnels

Avec le diplôme d'Etat infirmier, vous pouvez trouver un emploi :
- En hospitalisation publique ou privée
- En secteur libéral
- En secteur extrahospitalier (santé scolaire, protection maternelle et infantile, médecine du travail, armée etc.)

Évolution de carrière

- Infirmier puériculteur
- Infirmier anesthésiste
- Infirmier de bloc opératoire
- Infirmier en pratique avancée
- Cadre de santé
- Cadre supérieur de santé
- Directeur des soins

Public en situation de handicap

La formation est accessible aux personnes en situation de handicap, sous réserve de l'étude préalable de chaque situation individuelle.
Pour toute demande concernant l'accueil d'une personne en situation de handicap, veuillez nous contacter à l'adresse mail suivante : referent-handicap@ifits.fr